

MODALITES
DE SORTIE COLLECTIVE
DE TERRITOIRE

ien thonon

LES SORTIES EN SUISSE, ITALIE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG

• **ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE**

- faire remplir par le responsable légal de l'enfant, des autorisations individuelles, précisant la date et le lieu du voyage (document modèle sur le site de l'IEN).
- retirer un formulaire **de laissez-passer** collectif à la sous-préfecture (ou le télécharger sur le site restreint de l'IEN) ; le compléter avec la liste des élèves, la date et le lieu de la sortie ; le ramener à la sous-préfecture pour tampon du sous- préfet en 2 exemplaires. (attention aux délais, 10 jours avant la sortie !)

Vous devez, lors du voyage, avoir sur vous les deux demandes (individuelle et collective). Il n'est pas nécessaire que les enfants aient leur carte d'identité

• **ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE**

- faire remplir par le responsable légal de l'enfant, des autorisations individuelles, précisant la date et le lieu du voyage (document modèle sur le site de l'IEN).
- Chaque enfant doit avoir une pièce d'identité avec photo.

LES SORTIES A L'INTERIEUR DE L'UNION EUROPEENNE

- ELEVES DE NATIONALITE FRANCAISE ou RESSORTISSANT U.E.
 - faire remplir par le responsable légal de l'enfant, des autorisations individuelles, précisant la date et le lieu du voyage (document modèle sur le site de l'IEN).
 - retirer un formulaire d'autorisation **de sortie collective** de territoire à la sous-préfecture (ou le télécharger sur le site restreint de l'IEN) ; le compléter avec la liste des élèves, la date et le lieu de la sortie ; le ramener à la sous-préfecture pour tampon du sous- préfet en 2 exemplaires. (attention aux délais, 5 jours avant la sortie !)

Vous devez, lors du voyage, avoir sur vous les deux demandes (individuelle et collective). Il est indispensable que les enfants aient une pièce d'identité en cours de validité.

- ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE HORS U.E.
 - faire remplir par le responsable légal de l'enfant, des autorisations individuelles, précisant la date et le lieu du voyage (document modèle sur le site de l'IEN).
 - retirer une liste des participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'U.E. à la sous-préfecture (ou le télécharger sur le site restreint de l'IEN) ; la compléter, la ramener à la sous-préfecture pour tampon du sous- préfet.

ATTENTION SI PAS DE PIECE D'IDENTITE, PHOTO OBLIGATOIRE A FOURNIR